



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU CALVADOS



Prendre en compte l'agriculture dans les projets de territoire



Un guide pour l'action

La démarche du guide :
une méthodologie à adapter localement avec des étapes essentielles exposées en 4 dossiers.

Dossier 1 :
L'agriculture,
une dimension des
projets de territoire

Dossier 2 :
Des outils pour créer
des passerelles
entre enjeux urbains
et enjeux agricoles

Dossier 3 :
Vers des actions
« agri-urbaines »

Dossier 4 :
Points de repère

Sommaire

Dossier 1 - L'agriculture, une dimension des projets de territoire

Objectifs :

- Pour planifier son projet dans toutes ses dimensions
- Pour appréhender les interactions entre aménagement/urbanisme et agriculture

Apport méthodologique :

- Liste des questions clés pour planifier en amont son projet

Dossier 2 - Des outils pour créer des passerelles entre enjeux urbains et enjeux agricoles

Objectifs :

- Pour développer au mieux une stratégie commune et partagée avec les acteurs locaux
- Pour mieux se connaître mutuellement
- Pour accompagner les bureaux d'études
- Pour utiliser les possibilités réglementaires existantes

Apports méthodologiques :

- Les étapes pour aller vers une démarche de concertation
- Le contenu du diagnostic agricole
- La grille de lecture pour analyser le diagnostic agricole
- Pour s'y retrouver dans les outils réglementaires existants

Dossier 3 - Vers des actions « agri-urbaines »

Objectifs :

- Pour mettre en place des actions concrètes
- Pour imaginer de nouveaux partenariats

Apports méthodologiques :

- 3 fiches pratiques pour proposer un cadre de vie de qualité
- 2 fiches pratiques pour créer de l'échange de biens et de services localement

Dossier 4 - Points de repères

Objectifs :

- Pour approfondir les définitions
- Pour comprendre les sigles

Apport méthodologique :

- Définitions des procédures des outils réglementaires cités dans le guide



Prendre en compte l'agriculture dans les projets de territoire



Depuis l'après-guerre, les limites entre villes et campagnes deviennent moins franches ; les espaces bâtis s'enchevêtrent avec les espaces agricoles, les espaces forestiers et naturels. L'exode rural a laissé place au développement et à l'étalement urbain, avec une progression de l'artificialisation des sols. L'opposition qui dominait dans les années 60, évolue progressivement vers une recherche de complémentarité entre ces espaces. A titre d'exemple, la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain tend aujourd'hui à favoriser la mixité fonctionnelle et sociale des territoires.

Toutefois au niveau des documents d'urbanisme, lors de l'élaboration des projets de développement ou d'aménagement, les espaces urbanisés/urbanisables et les espaces agricoles et naturels sont encore analysés de manière distincte : les espaces urbains font l'objet d'analyses sociologiques et économiques approfondies, identifiant des enjeux et des vocations futures plus précis. A contrario, les espaces agricoles apparaissent encore régulièrement comme des « zones blanches » ou sont assimilés à des espaces naturels.

Afin de favoriser l'analyse des territoires de façon transversale et non dichotomique, le partage des connaissances sur les enjeux agricoles et urbains doit être mené. Créer une culture locale commune autour de l'agriculture, permettra en effet de l'envisager, non seulement d'un point de vue spatial, mais aussi économique, paysager, environnemental et social.

Dans le contexte des lois Grenelle et de la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche, les services de l'État ont mandaté le bureau d'études Blézat Consulting, pour identifier les sujets récurrents dans la gestion quotidienne des relations entre espaces agricoles et espaces urbains, à partir d'une étude menée sur le territoire du ScoT de Caen Métropole et d'autres expériences et initiatives locales.

Ce guide propose des solutions pratiques pour aider les acteurs de l'aménagement du territoire, à prendre en compte l'agriculture comme un élément fort de composition du projet de développement et d'aménagement d'un territoire.

*Didier Lallement,
Préfet de la région Basse-Normandie
Préfet du Calvados*

Document réalisé
par la Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
du Calvados

Pôle Expertise territoriale/
Service du Système d'Information,
de la Circulation Routière
et de l'Expertise Territoriale
avec le bureau d'études
Blézat Consulting

Mise en page : DREAL/MPAS

Février 2012

Crédit photos :
DDTM 14 - DREAL BN -
Laurent Mignaux - MEDDTL

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
du Calvados

Pôle Expertise territoriale/
Service du Système d'Information,
de la Circulation Routière
et de l'Expertise Territoriale

10 boulevard du général Vanier
BP 80517

14035 Caen cedex 1

Téléphone : 02 31 43 15 00

Télécopie : 02 31 44 59 87

ddtm@calvados.gouv.fr

www.calvados.equipement-agriculture.gouv.fr



PRÉFET
DU CALVADOS